

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEL- CENSOIR DU 26 MAI 2011

Compte rendu affiché le

Etaient présents : M. BOHAIN, Maire

M. CHARRAULT M. GUILBERT M. REVIRON, Adjoints
M. DROUARD, M. DEMANCHE, M. AUCAMUS, Mme IENZER, M.
POLY, M. JOVET, M. DE LA GRAVIÈRE, Mme DEBRAND,
Conseillers

Absents : Mme BERNARD, procuration à M. CHARRAULT
Mme BOSTYN

Le compte-rendu du 27 avril 2011 est adopté par les élus présents, sauf par M. POLY qui ne souhaite pas donner des détails complémentaires sur ses divergences

1. AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA CCV ET LA COMMUNE DE CHATEL CENSOIR

Le Conseil, à l'unanimité fixe la participation forfaitaire pour la mise à disposition de locaux, de matériel et de frais de fonctionnement à la somme de 7500,00 € concernant l'année 2010. Ce montant correspond aux dépenses occasionnées par le fonctionnement du centre de loisirs organisé par le Communauté de Communes du Vézélien. Il autorise le Maire à signer cette convention.

2. ENSEIGNEMENT MUSICAL A L'ECOLE

A 11 voix pour et 2 abstentions, les élus reconduisent pour 2011 la convention de mise à disposition d'enseignants d'activités musicales dans le cadre du temps scolaire, pour l'année scolaire 2010/2011. A l'avenir, ils souhaitent être informés plus tôt, afin que l'on puisse leur présenter cette proposition au conseil du mois de mars, avant que le cours ne débute en avril.

3. PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE

A l'unanimité, les élus décident d'augmenter le montant de participation aux frais de fonctionnement de la cantine scolaire de 0,03 € dès le 1er septembre 2011. Le montant de la participation s'élèvera à 2,73 € par jour et par enfant.

4. BUDGET ASSAINISSEMENT

A l'unanimité, il est décidé d'augmenter le prix de l'abonnement de l'assainissement de 10% dès juillet 2011 et d'augmenter la part communale sur la consommation de 0,20 € HT le m³, dès le 1^{er} décembre 2011.

5. RENOUELEMENT CONTRAT DE L'AGENT POSTAL

A l'unanimité, les élus décident de renouveler le contrat de l'agent postal à mi-temps ; dans le cas où Mlle MONNET ne souhaiterait pas continuer son activité, l'assemblée autorise le Maire à recruter une nouvelle salariée.

6. ACHAT DE TICKETS POUR LA SAINT POTENTIEN

A 7 voix pour, l'assemblée délibérante reconduit pour 2011 l'achat de tickets pour la Saint Potentien pour un total de 600,00 €.

7. TABLEAU DE FINANCEMENT DU SIER

Le Maire présente le nouveau tableau de financement du SIER applicable au 1^{er} janvier 2012 et informe les élus du regroupement du SIER de Courson les Carrières avec le SIER de Saint Sauveur

8. NOMINATION D'UN DELEGUE ET D'UN REFERENT STATION VERTE

En l'absence de Mme BERNARD, référente actuelle à Station Verte, il est décidé de mettre en suspens ces nominations et de représenter cette demande lors du prochain conseil municipal.

9. COMMISSION DE STATIONNEMENT DANS LA COMMUNE

Le Maire souhaite que l'on étudie les problèmes d'alternance de stationnement, d'éventuelles installations de ralentisseurs, le stationnement des camping-cars en créant une commission de stationnement. M. REVIRON, M. DEMANCHE et M. JOVET proposent leur candidature pour cette commission.

10. PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Une carte indiquant le projet de périmètre des futures communautés d'agglomération et de communes a été distribuée à chaque élu. L'assemblée délibérante devra rendre son avis dans un délai de 3 mois. Le Maire invite les élus à participer à la réunion d'information organisée par M. CAULLET le 7 juin 2011 à 19H00 à Avallon.

11. CLEF DE REPARTITION DE LA COMMUNE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le Maire fait part de la répartition des dépenses et recettes de la commune pour le fonctionnement de l'accueil périscolaire.

12. BRANCHEMENTS PLOMB ET TRAVAUX SUR SIPHON

Le Maire présente les devis de 3 entreprises pour les travaux de branchements plomb rue du Colonel Rozanoff et des travaux sur le siphon. A l'unanimité, l'entreprise VEOLIA est retenue puisque son devis est le moins cher.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie exige une enquête publique et la validation d'un zonage ; après recherches, le Maire présente le dossier retrouvé au grenier ; une enquête publique a bien été effectuée dans les années 1970. Une copie de ces documents sera transmise à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

13. COURRIERS DIVERS

A) CONVENTION AVEC VNF

Le Maire informe les membres du Conseil de l'expiration de la convention signée entre la commune et Voies Navigables de France. Le Conseil Régional expérimente jusqu'au 31 décembre 2012 la gestion des canaux de Bourgogne, du Centre et du Nivernais. Pendant cette période il étudie avec l'aide des subdivisions navigation des modèles d'occupation temporaire qui s'adapteraient mieux aux besoins existants. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à renouveler cette convention temporaire du 1^{er} juin 2011 au 31 décembre 2012.

B) MISE À DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR LE CENTRE DE LOISIRS

Les élus acceptent à l'unanimité de mettre à disposition à titre gratuit la salle polyvalente cet été pour un spectacle. Le ménage sera effectué par le personnel de la Communauté de Communes.

C) COURRIER DE LA CCV

Le Conseil Communautaire s'est engagé sur la participation de la communauté de communes à l'installation du local et de la participation au fonctionnement en résultant, dans le programme de réseau des services publics mis en place par l'Etat sur notre territoire. La commune de Châtel-Censoir a été retenue pour l'installation de ce service. A l'unanimité les élus acceptent de mettre à disposition le local du point information tourisme.

D) COURRIER DE MADAME MINARD

Le Maire fait part d'un courrier de Mme MINARD qui ne renouvellera pas son contrat de travail ; elle quittera le poste qu'elle occupait à la cantine scolaire le 1^{er} septembre 2011.

E) DEMANDE D'EMPLACEMENT POUR VENTE DE PLATS A EMPORTER

Le Maire lit le courrier de M. VAN NIEN THANH NGUYEN. Ce dernier souhaite s'installer comme commerçant ambulant de produits alimentaires asiatiques toutes les deux semaines de 17h30 à 20h00. Deux élus s'opposent à cette demande ; trois autres s'abstiennent. Six sont favorables à cette demande d'emplacement.

F) COURRIER DE MONSIEUR AUCAMUS

Ce dernier informe les élus qu'il libérera le garage communal No 9 pour le 31 août 2011. L'assemblée délibérante décide de relouer cet emplacement dès le 1^{er} septembre 2011 à Monsieur MATTAUCH, premier sur la liste d'attente des demandes de location de garages.

G) CANAL DU NIVERNAIS

Le Maire présente l'étude pour la création d'un jardin découverte (parc de milieu humide le long du ru de la Fontaine, au Patis et la plantation d'arbres sur le parking rue de la Fontaine) ; le montant du devis s'élève à 31000,00 € ; les travaux devraient débuter en 2012

H) COURRIER DE CAVE DE BOURGOGNE

Le Maire lit le courrier de M. VINCHON qui demande l'autorisation de diffuser de la musique à chaque entrée de son magasin Cave Bourgogne le samedi 28 mai 2011. A la majorité et avec 4 abstentions l'autorisation est accordée.

I) REGLEMENT SUR LA CONSERVATION ET LA SURVEILLANCE DES VOIES COMMUNALES

Le Maire présente ce nouveau document et demande aux élus d'en prendre connaissance à la mairie et de l'autoriser à mettre en œuvre ce règlement.

J) COURRIER M. JOVET

M. JOVET, propose que la commune transfère son site internet actuel sur le site du réseau des communes ;il demande que les élus consultent ce nouveau site avant de prendre une décision en septembre 2011.

**COMPTE RENDU EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE CHATEL-CENSOIR LE 8 JUIN 2011**

Compte rendu affiché le

Étaient présents : M. BOHAIN, Maire

M. CHARRAULT, GUILBERT, REVIRON, Adjoints

M. DROUARD, BOSTYN, AUCAMUS, IENZER, POLY, JOVET, DEBRAND

Absents : Mme BERNARD, procuration à M. CHARRAULT

M. DEMANCHE, procuration à M. BOHAIN

M. DE LA GRAVIÈRE

EMBAUCHE D'UN AGENT D'ACCUEIL SAISONNIER

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'engager à mi-temps, un agent d'accueil saisonnier pour gérer le point informations tourisme à Châtel-Censoir, à compter du 16 juin 2011 jusqu'au 15 septembre 2011.

VENTE IMMEUBLE COMMUNAL 9 RUE VAULABELLE

Le Maire fait part d'une offre d'achat pour le bâtiment situé 9 Rue Vaulabelle, cadastré section AB No 272 pour la somme de 50 000 €.

A l'unanimité les élus acceptent de vendre ce bien pour la somme proposée et chargent le Maire de signer tout document relatif à cette transaction.